



LAURAC en VIVARAIS

Infos Municipales

février 2014
N° 32

Elections Municipales

Modifications

Seuls pourront voter les électeurs inscrits sur la liste électorale de Laurac-en-Vivarais, munis de leur carte d'électeurs et d'un des documents d'identité de la liste suivante :



- 1° Carte nationale d'identité,
- 2° Passeport,
- 3° Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat,
- 4° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire,
- 5° Carte vitale avec photographie,
- 6° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore,
- 7° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie,
- 8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie,
- 9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires,
- 10° Carte de famille nombreuse avec photographie, délivrée par la Société nationale des chemins de fer,
- 11° Permis de conduire,
- 12° Permis de chasser avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat,
- 13° Livret de circulation, délivrée par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969,
- 14° Récépissé valant justification de l'identité, délivrée en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Réunion du Conseil Municipal du lundi 24 février 2014

L'ordre du jour porte essentiellement sur l'approbation des comptes administratifs 2013.

Compte administratif 2013

FONCTIONNEMENT (chiffres arrondis en milliers d'euros)

	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2012		
Opérations exercice 2013	<u>469</u>	<u>664</u>
Totaux	469	664
Résultat de clôture		195

INVESTISSEMENT (chiffres arrondis en milliers d'euros)

	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2012	2	
Opérations exercice 2013	<u>609</u>	<u>434</u>
Totaux	611	434
Besoin de financement	177	
RAR (Reste à réaliser)	42	31
Résultat définitif	188	

Les opérations de l'exercice 2013 dégagent un résultat excédentaire en section de fonctionnement de 195 064 €. Cet excédent sera réparti de la façon suivante sur le budget 2014 :

- 188 733 € reportés en recettes d'investissement (compte 1068),
- 6 331 € en recettes de fonctionnement.

CA 2013 du CCAS

FONCTIONNEMENT (chiffres en €)

	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté 2012		3 064 €
Opérations 2013	<u>4 234 €</u>	<u>7 800 €</u>
Total	4 234 €	10 864 €
Recette exceptionnelle investissement		<u>1 015 €</u>
Résultat de clôture		7 645 €

Les comptes administratifs 2013 (CCAS et Commune) ont été approuvés hors la présence du maire.

A l'ordre du jour de ce dernier conseil de la mandature ont été vus les sujets suivants, dont le compte rendu est disponible en mairie :

- Délibération modificative budget 2014 (dépenses d'investissement – route des Genestes)
- Déclaration d'intention d'aliéner pour plusieurs parcelles,
- Biens vacants et sans maître,
- Compte rendu des commissions,
- Questions diverses : clôture des opérations de recensement, rythmes scolaires, effectif en cycle 1, organisation des scrutins des 23 et 30 mars, affaire Montredon.